



Cahier des charges
Prestation Français Langue d'Intégration

Date limite de remise des offres : 22.12.2023

1. Présentation de la MEF du Cotentin

La MEF accompagne le développement de l'emploi et des compétences dans le Cotentin. Pour cela, elle fédère les acteurs de l'emploi autour de 4 missions clés :

- L'information et le conseil aux personnes en changement professionnel : MIFE
- L'autonomie sociale et professionnelle des 16-25 ans : Mission Locale
- La recherche d'emploi des plus de 26 ans : PLIE
- L'accompagnement des employeurs sur leurs enjeux emploi-compétences : Service Entreprises

Pour en savoir plus : <https://mef-cotentin.com/>

2. Présentation du marché

Le marché a pour objet *une prestation de formation en Français Langue d'Intégration à destination des jeunes demandeurs d'asile, réfugiés statutaires ou bénéficiaires d'une protection internationale, accompagnés par la Mission Locale du Cotentin, service jeune de la MEF du Cotentin.*

Il est attribué à un seul opérateur économique pour une durée de 6 mois. A son échéance, la MEF pourra décider de le reconduire une fois pour 6 mois supplémentaires.

Le marché ne comporte pas de minimum mais un maximum de 39 999.99 euros HT sur la durée totale du marché.

Les prix du devis devront rester les mêmes pour toute l'année 2024 si le prestataire est sélectionné.

3. Durée

Ce marché est conclu pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Il est renouvelable 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre.

4. Description des prestations

-Mise en œuvre d'ateliers d'apprentissage de la langue française (Français Langue d'Intégration/FLI) et des

-Mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques à destination des publics

Ces publics sont orientés par la Mission Locale afin de leur permettre de développer leurs compétences langagières.

Les ateliers doivent permettre de :

- faciliter les relations avec les administrations,
- développer des relations sociales,
- élaborer des outils de recherche d'emploi,

- échanger avec un interlocuteur dans une relation professionnelle, comprendre des consignes de sécurité,
- renseigner des documents administratifs
- découvrir son environnement

5. Modalités de réalisation des prestations

La prestation sera réalisée au sein des locaux de la MEF, dans une salle dédiée et dans la salle informatique si besoin et dans tout autre espace permettant la découverte de l'environnement socioculturel local.

Pour le 1^{er} semestre 2024, la durée de la prestation est de 414 heures.
Pour le second semestre, si la prestation est renouvelée, elle est de 306 h.

La prestation se décompose en ateliers de 3 heures, à raison de 6 ateliers environ par semaine.

6- Rémunération de l'entreprise

6.1) Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations facturables se calculent de la manière suivante :

- un coût horaire net qui inclut le temps de préparation et les frais de déplacement.

6.2) Modalités et délais de paiement

La MEF procédera par virement au versement des sommes dues, sur présentation :

- un versement équivalent à 60% du montant de la prestation lors de l'attribution au prestataire
- le solde sur présentation d'une facture précisant le nombre d'heures réalisées
- un émargement mensuel des bénéficiaires

7. Réponse

La proposition du candidat sera constituée des pièces suivantes :

- Un document présentant les moyens mis en œuvre par le prestataire pour répondre au présent cahier des charges et décrivant notamment ses capacités technique et son expérience dans la réalisation de prestations similaires. Le profil et qualification de l'intervenant sera précisé
- Le prix des prestations pour les services demandés selon les modalités précisées à l'article 6.1)
- Un extrait KBis
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, et qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

8. Réponses à la consultation

Les réponses sont à adresser par mail à l'attention de :
Yannick GUILBERT – Directeur de la MEF du Cotentin : yguilbert@mef-cotentin.com
Copie à Magali JOURDAM : mjourdam@mef-cotentin.com

Date limite de dépôt des dossiers : au plus tard le vendredi 22 décembre à 12h.

Pour tout renseignement complémentaire concernant la prestation attendue, contacter
Magali JOURDAM – Directrice de la Mission Locale du Cotentin
02.33.01.64.65
mjourdam@mef-cotentin.com

9/ Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- 1) Le prix = 40 points
- 2) La valeur technique = 60 points
La valeur technique de l'offre sera jugée via la note remise par le candidat selon les critères suivants :
 - Expérience de l'organisme dans la formation linguistique dispensée à un public non francophone
 - Expérience de l'organisme dans l'intégration socio professionnelle d'un public jeune d'origine étrangère
 - Ancrage et notoriété de l'organisme sur le territoire du Cotentin
 - Qualification de l'intervenant

10) Négociations

Un premier classement des offres sera établi sur la base des critères de jugement des offres annoncés. Au vu de cette analyse, la MEF peut décider d'attribuer le marché sans négociation. Il est donc conseillé aux candidats de soigner leur proposition initiale. La MEF se réserve toutefois la possibilité d'engager des négociations tout en garantissant le respect d'égalité de traitement des candidats. En cas de négociation, elles pourront porter sur tous les éléments de l'offre, y compris le prix. Les modalités de négociation pourront être le courriel, le courrier, l'entretien téléphonique et la rencontre.

